

**IDEAL WORK****PUROMETALLO-ATTIVATORE**

Révision n. 3

Du 06/05/2017

Imprimé le 22/04/2020

Page n. 1/7

Fiche de données de sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH – Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:

PUROMETALLO-ATTIVATORE

Dénomination

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire

Solution oxydante

Utilisations Identifiées

Industrial

Professionnelles

Consommateurs



1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale:

IDEAL WORK SRL

Adresse:

Via Kennedy, 52

Localité et Pays:

31030 Vallà di Riese Pio X (TV)**Italie****Tél. +39 0423/4535**

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

sicurezza@idealwork.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

Belgique: +32 070 / 245 245**France: ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59****Luxembourg: 8002 5500**

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments de l'étiquette

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Sostanze vPvB: Nessuna - Sostanze PBT: Nessuna Altri pericoli:

Nessun altro pericolo

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Information non applicable



IDEAL WORK

PUROMETALLO-ATTIVATORE

Révision n. 3

Du 06/05/2017

Imprimé le 22/04/2020

Page n. 2/7

3.2 Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numero d'identif.	Classification
>= 3% - < 5%	chlorure d'ammonium	Numéro 017-014-00-8 Index: CAS: 12125-02-9 EC: 235-186-4	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
>= 1% - < 3%	Diammonium tetrachlorocuprate dihydrate	CAS: 10060-13-6	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucun

4.3. Indication de la nécessité de consulter immédiatement un médecin et des traitements spéciaux.

Aucun

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Recommandations pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

**6.2 Précautions environnementales**

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13

SECTION 7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3 Utilisation finale spécifique

Aucune utilisation particulière

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

chlorure d'ammonium - CAS: 12125-02-9

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 10 mg/m³ - STEL: 20 mg/m³ - Remarques: Eye and URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL : N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC : N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition Respectez les mesures de sécurité lors de la manipulation de produits chimiques.Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun



SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Liquide
Couleur:	bleu foncé
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Non disponible
pH:	6
Point de fusion et de congélation:	Non disponible
Point d'ébullition initial	Non disponible
Intervalle d'ébullition	Non disponible
Inflammation solides/gaz	Non disponible
Densité des vapeurs	Non disponible
Point éclair	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.04 kg/l
Solubilité dans l'huile	Non disponible
Coefficient de partage: n-octanol / eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible

9.2 Autres informations

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

10.2 Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4 Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5 Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

**IDEAL WORK****PUROMETALLO-ATTIVATORE**

Révision n. 3

Du 06/05/2017

Imprimé le 22/04/2020

Page n. 5/7

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

j) danger par aspiration

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

N.A.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

12.2 Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4 Mobilité du sol

N.A.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6 Autres effets indésirables

Aucun

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereux selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

Pas applicable

**IDEAL WORK****PUROMETALLO-ATTIVATORE**

Révision n. 3

Du 06/05/2017

Imprimé le 22/04/2020

Page n. 6/7

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la

Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

SECTION 16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Classe de danger et catégorie de danger

Acute Tox. 4
Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2
STOT SE 3

Codice

3.1/4/Oral
3.2/2
3.3/2
3.8/3

Descrizione

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Irritation oculaire, Catégorie 2
Irritation cutanée, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles
—Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:



IDEAL WORK

PUROMETALLO-ATTIVATORE

Révision n. 3

Du 06/05/2017

Imprimé le 22/04/2020

Page n. 7/7

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.